

« Mes chers élèves du secondaire,

Ne vous inquiétez pas !

Ce n'est pas parce que l'école est fermée pendant quelques semaines que vous allez devenir illettrés, attardés, incompetents ou dépressifs.

Au contraire, cela ne changera strictement rien à votre vie et vous allez peut-être même en ressortir meilleurs !

Plutôt que d'attendre, le nez collé à votre ordinateur, PS4 ou tel, un éventuel message de l'école pour un travail, une participation dans une classe virtuelle ou une vidéoconférence (ce qui ne servira à rien de toute façon), profitez-en pour faire les choses que vous avez toujours rêvé de faire mais que vous n'avez jamais pu faire par manque de temps.

Faites du sport, apprenez à cuisiner, jouer d'un instrument de musique, peindre, coudre, jardiner, tricoter, bricoler, réparer, transformer, dessiner, chanter, danser, coder, créer... Il y a plein de tutos sur internet. Vous pouvez toujours trouver un sujet qui vous passionne.

Plantez un arbre, une graine, méditez, rêvez, lisez, détendez-vous, prenez le temps qu'il faut. Enfourchez votre vélo et partez à l'aventure dans les bois et les campagnes. Observez la nature, la faune, la flore... Comment vous sentez-vous alors ? Observez vos émotions.

Aidez, aimez et apprenez à mieux connaître vos parents, grands-parents, frères/sœurs, cousins, vos amis. Demandez-leur des anecdotes, des histoires de vie. Jouez, riez et partagez vos aventures sur Snap, Messenger ou autres... si vous le souhaitez.

Levez-vous le matin avec l'enthousiasme de l'enfant que vous étiez et qui se réjouissait du nouveau jour qui arrive pendant les « grandes vacances ».

Soyez curieux et passionnés par tout ce que vous faites. Vivez intensément, c'est tout ce que je vous souhaite.

Et cela, aucun professeur ne pourra vous l'apprendre, même pas moi 😊

Prenez soin de vous, Mme Fariss »

Économie

Exercice

1. Le Vrai du faux ?! Coche si c'est faux.

- Monsieur Dupont a créé sa boulangerie et dispose d'un contrat de travail.
- Madame Ruben est secrétaire à La Ville de La Louvière et est indépendante.
- Monsieur Corci est employé et a signé il y a 5 ans un contrat à temps plein dans la société "Greenleon".
- Maître Bellens est avocat au barreau de Mons, il travaille à son compte et l'état lui verse chaque mois sa rémunération.
- Il y a 10 ans, Madame Coppin a ouvert son salon de coiffure "Cop'tifs", chaque mois elle se verse sa rémunération de € 2000,00.
- Monsieur Gollet Justin est infirmier à l'hôpital de Jolimont et est payé par l'hôpital.

2. Déterminez le type de travail dont il s'agit pour les situations ci-dessous.

Marie vient de signer son
contrat de travail comme
secrétaire.
Travailleur

Je vous donne cours à l'IST
Travailleur

Paul va ouvrir son bureau
d'avocat.
Travailleurs